



Direction Cultures et Arts dans la Ville  
Muséum d'Histoire Naturelle

Décision n°2023-75

**Objet : Tarif de l'ouvrage « Anatomie comparée des espèces imaginaires » au Muséum d'Histoire Naturelle**

Réf: 7.10.3

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14,3,11) portant délégation du Conseil à la Présidente aux Vice-présidents pour fixer ou modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels métropolitains,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que le Muséum d'Histoire Naturelle souhaite mettre en vente un ouvrage « Anatomie comparée des espèces imaginaires » de Jean-Sébastien Steyer, illustré par Arnaud Rafaelian au prix de 20 € l'unité,

### Décide

Article 1. De fixer le tarif de vente d'un ouvrage « Anatomie comparée des espèces imaginaires » de Jean-Sébastien Steyer, illustré par Arnaud Rafaelian au prix de 20 € l'unité,

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

**17 JAN. 2023**

Pour la Présidente  
Le vice-président délégué  
Fabrice ROUSSEL

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20230117-2023\_75DEC-AU  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception préfecture : 02/02/2023